

2016 D N° 4132

Volume : 2016 P N° 2940

Publié et enregistré le 13/10/2016 au SPF de SAINT-GAUDENS

Droits : Néant

CSI : 15,00 EUR

Reçu : Quinze Euros

TOTAL : 15,00 EUR

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Françoise CHAYRIGUES


Jérôme CELLIER
Chef de Contrôle

ATTESTATION RECTIFICATIVE

VENTE du 23/07/2016 BOIVERT Henri / EPX DUC Pascal MULLER Sandra déposée au Service de Publicité Foncière de SAINT GAUDENS le 09/08/2016, portant le numéro 2016 D 03273 vol. 2016 P n°02337

Comme, suite à la notification préalable à un rejet de la formalité d'ordre n°2016 D 03273 et en vue de réparer les irrégularités signalées,

Maître Olivier FIS, Notaire à SALIES DU SALAT, 8 Boulevard Jean Jaurès,

ATTESTE qu'il y a lieu d'apporter à l'acte visé ci-dessus les modifications suivantes :

Au paragraphe « IDENTIFICATION DES PARTIES »,

AU LIEU DE LIRE :

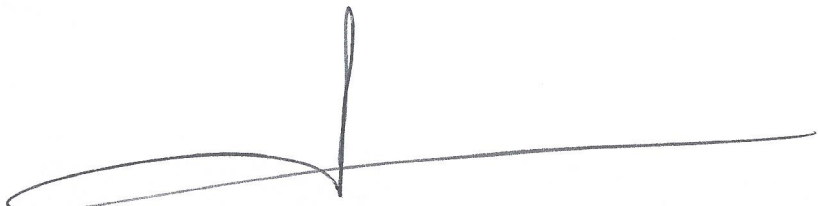
VENDEUR

Monsieur Henri, Michel Lucien Alfred **Henri Lucien Alfred Michel BOIVERT**, Retraité, époux de Madame Renata **FORESTO**, demeurant à TOULOUSE (31500), 31 avenue Camille Pujol.

Né à GANTIES (31160), le 7 mars 1939.

De nationalité Française.

Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître MALET notaire à TOULOUSE le 10 février 1992 préalable à son union célébrée à la mairie de TOULOUSE (31000), le 25 avril 1992 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.



IL Y A LIEU DE LIRE :

VENDEUR

Monsieur Henri Lucien Alfred Michel BOIVERT, Retraité, époux de Madame Renata FORESTO, demeurant à TOULOUSE (31500), 31 avenue Camille Pujol.

Né à GANTIES (31160), le 7 mars 1939.

De nationalité Française.

Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître MALET notaire à TOULOUSE le 10 février 1992 préalable à son union célébrée à la mairie de TOULOUSE (31000), le 25 avril 1992 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Le reste de l'acte sans changement.

Dressé en trois exemplaires certifiés exactement collationnés à rattacher :

- un à l'expédition,
- un sur feuille de tête de formule de publication,
- un à la minute.

A SALIES DU SALAT,
Le 11 Octobre 2016

